



# Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 octobre, à 15 heures

*Président* : M. Koudelka. . . . . (République tchèque)

## Sommaire

*Débat général (suite)*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-53459 (F)



*En l'absence de M. Wali (Nigéria), M. Koudelka (République tchèque), Vice-Président, assure la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Débat général (suite)**

1. **M. Aljuwaied** (Émirats arabes unis) déclare que les résultats satisfaisants auxquels ont abouti le développement économique et le progrès de la technique n'ont atteint qu'une part infime de la population mondiale. La faim, la pauvreté, les maladies chroniques et le chômage, ainsi que les conflits armés, le terrorisme et l'occupation étrangère, continuent d'entraver le développement. Si les Émirats arabes unis se félicitent des initiatives constructives prises par les États développés qui ont apporté une assistance directe au développement et annulé la dette de certains pays pauvres, ils demandent également que toutes les recommandations et résolutions issues des conférences et des sommets internationaux pour le développement soient appliquées d'urgence, en particulier celles adoptées par la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable, le Sommet du Sud organisé à Doha et la Réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale.

2. Selon des évaluations internationales, les Émirats arabes unis ont obtenu de très bons résultats dans tous les domaines du développement grâce à une utilisation avisée des revenus du pétrole et à une amélioration des infrastructures concentrée sur la diversification des sources de revenu et de la production. La part des secteurs non pétroliers dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 54 % en 1990 à plus de 67 % en 2004.

3. La participation du secteur privé au développement économique a été renforcée directement et indirectement en stimulant les investissements, en modernisant les infrastructures et en aidant les petites entreprises. Les ressources humaines ont été mises en valeur en fournissant une éducation, un emploi, une aide sociale et des soins de santé à toute la population, y compris aux hommes, aux femmes, aux personnes ayant des besoins spéciaux, aux handicapés et aux personnes âgées. L'indicateur du développement humain des Émirats arabes unis est passé de 46 en 2000 à 41 en 2004. La technique est

mise au service du développement, en particulier par l'administration électronique. Ainsi qu'il est préconisé dans l'Action 21, le programme d'action adopté par le Sommet « Planète Terre », il a été tenu compte des facteurs environnementaux dans la planification économique nationale.

4. Les Émirats arabes unis ont collaboré à des partenariats mondiaux en participant à des accords bilatéraux, régionaux et internationaux, ainsi qu'en offrant à de nombreux pays en développement et à des pays touchés par des conflits ou frappés par des catastrophes naturelles une aide financière et en nature, qui a représenté environ 4 % du PIB de ce pays en 2000. Ils sont également une importante source de fonds par l'intermédiaire du rapatriement des salaires des étrangers qui y travaillent.

5. **M. Alimov** (Tadjikistan) déclare que si le document final du Sommet mondial de 2005 ne tient pas compte des aspirations des pays pauvres ni des plus pauvres d'entre eux, il mobilisera néanmoins la communauté internationale et l'encouragera à prendre des mesures afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Sommet a, une nouvelle fois, confirmé la validité de la démarche adoptée dans le Consensus de Monterrey pour traiter les problèmes de développement. Chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et le Gouvernement tadjik s'emploie résolument à résoudre les problèmes économiques et sociaux du pays. Le Tadjikistan a été l'un des premiers pays à réaliser une évaluation générale de ses besoins en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement, à partir de laquelle il a élaboré la Stratégie nationale de développement pour la période 2006-2015 et la Stratégie de lutte contre la pauvreté pour la période 2006-2008. Il est plus important que jamais de reconnaître les efforts des pays qui ont pris des mesures en vue de réaliser les objectifs du Millénaire et réussi à créer un climat national favorable, notamment en instaurant une bonne gouvernance et la primauté du droit en luttant contre la corruption et en encourageant les investissements. Toutefois, la communauté internationale doit également appuyer les mesures de lutte contre la pauvreté, augmenter le volume et la qualité du financement du développement, créer un système commercial international équitable, réduire la dette, éliminer les risques environnementaux et résoudre les problèmes démographiques. Les pays, tels que le Tadjikistan, engagés dans la consolidation

de la paix au lendemain d'un conflit et œuvrant au développement sont en droit d'attendre l'appui international nécessaire et la suppression des obstacles à leur intégration dans l'économie mondiale. Le Sommet a confirmé que le moment était venu de prendre des mesures ciblées ambitieuses afin de supprimer les difficultés extérieures entravant cette intégration. Au Tadjikistan, pays sans littoral, ces difficultés sont l'accès aux investissements, aux marchés et aux techniques modernes, les frontières fermées et les obstacles à la libre circulation des biens, des services, des capitaux et de la main-d'œuvre.

6. Le Tadjikistan espère donc que la communauté internationale prendra note des décisions adoptées par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit et en appuiera la réalisation. Il est favorable à la tenue d'un dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement internationaux à la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Le volume et la qualité de l'aide publique au développement devraient être accrus; il faudrait en améliorer la régularité et la prévisibilité et tenir davantage compte des priorités des pays destinataires et les organismes des Nations Unies devraient mieux tirer parti de l'exécution des projets à l'échelon national. La délégation tadjike se félicite de la tendance à établir des modes de financement du développement novateurs et attend avec impatience une réalisation efficace par les États, y compris le Tadjikistan, des initiatives et des projets expérimentaux dans ce domaine.

7. Le Gouvernement tadjik appuie l'action internationale visant à réduire le coût du rapatriement des salaires des personnes travaillant à l'étranger et à renforcer leur effet stimulant sur le développement, surtout dans les pays les plus pauvres. Il se félicite également des décisions adoptées par le Sommet en faveur du commerce multilatéral universel et une véritable liberté des échanges. Une conclusion rapide du cycle de Doha est souhaitable et le Tadjikistan espère que les travaux de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui se tiendra à Hong Kong, iront dans ce sens. La coopération régionale est importante pour le développement et le Tadjikistan souhaite que la coopération en Asie centrale soit renforcée et devienne

plus active, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation de coopération d'Asie centrale, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Communauté économique eurasiennne. Parmi les objectifs du Sommet relatifs au développement durable, le Tadjikistan considère comme une priorité l'objectif relatif à la gestion efficace et rationnelle de l'eau. Dans le pays, le problème de l'approvisionnement de tous en eau potable reçoit une attention particulière. On compte, parmi les actions marquantes entreprises au niveau international, l'Année internationale de l'eau douce célébrée en 2003 et la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie », inaugurée en 2005, toutes deux à l'initiative du Tadjikistan. Ces dernières années, un programme international de gestion de l'eau visant une stabilisation des ressources en eau a été adopté. La réussite de la Décennie dépendant de la collaboration établie, le Gouvernement tadjik compte sur la participation active de tous les pays et du système des Nations Unies.

8. **M. Ileka** (République démocratique du Congo) déclare que, grâce au programme de relèvement exécuté avec l'aide de la communauté internationale, son pays se remet des destructions provoquées par deux conflits armés. Le programme économique du Gouvernement congolais prévoit des mesures économiques et sociales, des réformes institutionnelles, un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et un programme national d'urgence pour le renforcement des capacités. La composante politique porte sur le respect des droits et des libertés fondamentaux, la démocratie et la bonne gouvernance (y compris la préparation aux élections qui instaureront la démocratie dans ce pays et lui permettront de se doter d'institutions légitimes et crédibles) et les mesures à prendre après les conflits, en particulier la démobilisation, le désarmement, la réintégration et le rapatriement.

9. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui est actuellement dans sa phase finale, doit permettre au pays d'exploiter au mieux l'annulation de sa dette extérieure. Toutefois, son application devra être appuyée par un système de microcrédit axé sur le développement rural et agricole.

10. L'ampleur de la destruction des infrastructures et de la détérioration de la situation économique et sociale est telle que le travail de reconstruction sera immense; des progrès ont néanmoins été enregistrés,

notamment l'amélioration du taux de croissance économique. Toutefois, cette croissance est fragile car elle est produite par des secteurs économiques périphériques et non pas par les secteurs importants qui pourraient bénéficier d'une forte croissance et d'un fort potentiel de création d'emplois, tels que l'agriculture et l'exploitation minière.

11. Dans le domaine social, les 10 années de crise et de conflit qui viennent de s'écouler ont provoqué l'effondrement du système de transports et la situation d'insécurité dans certaines provinces a détruit le cadre social. Les destructions, le délaissement des systèmes d'éducation et de santé, la dislocation des familles, la dissolution des réseaux d'entraide traditionnels et les traumatismes psychologiques ont eu un effet catastrophique sur le capital social et humain. La qualité de l'enseignement a donc baissé et le Gouvernement congolais a les plus grandes difficultés à concrétiser le deuxième des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est de faire en sorte que tous les garçons et les filles soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires.

12. Les organismes des Nations Unies ont calculé que 75 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour. La faim est très répandue et touche 16 millions de personnes. Plus de 3 millions de personnes vivent avec le VIH/sida, l'épidémie ayant été accélérée par d'importants mouvements de population, l'effondrement du système de santé, la présence de troupes de pays gravement touchés par le virus et la violence sexuelle. D'autres maladies, telles que le paludisme, la tuberculose, la typhoïde et le choléra, sévissent également. L'espérance de vie ne dépasse pas 45 ans; le taux de mortalité infantile est d'environ 128 pour 1 000 naissances et le taux de mortalité maternelle, l'un des plus élevés au monde, atteint 1 289 pour 100 000 naissances. Les mesures prises par la République démocratique du Congo pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et mener à bien son programme postconflit se sont heurtées à des obstacles considérables dus à la spécificité et à la complexité de sa situation. Selon les estimations de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement, la possibilité qu'un programme postconflit échoue est de 50 % et, si les causes du conflit étaient liées aux ressources naturelles, cette possibilité est alors de 60 %. En République démocratique du Congo, le conflit porte sur les ressources naturelles, certains des pays voisins situés à

l'est n'hésitant pas à piller ses ressources naturelles et ses autres richesses.

13. Toutefois, sa situation géographique stratégique du point de vue économique et ses ressources naturelles font de la République démocratique du Congo le principal moteur du développement sous-régional et régional et, si le pays réussissait à instaurer un développement durable, ses voisins en retireraient certainement des bénéfices importants et durables, dépassant largement les profits illicites et à court terme que ceux-ci retirent de la contrebande et du pillage commis sous la forme d'un terrorisme d'État. Pour cette raison, la République démocratique du Congo demande à nouveau à la communauté internationale de continuer d'appuyer avec force le processus issu de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Les engagements pris à Dar es-Salaam, qui sont pleinement en accord avec les objectifs du Millénaire pour le développement, doivent être appliqués dans leur intégralité en mobilisant systématiquement les ressources nécessaires au financement des immenses travaux de reconstruction, afin d'établir le point de départ d'une coopération régionale durable.

14. Les nombreuses réunions tenues sur le développement ont créé une prise de conscience de l'écart flagrant et scandaleux existant entre pays riches et pays pauvres et de la pauvreté et de la misère dans lesquelles vivent 80 % des pays du monde, dont 50 % se trouvent en Afrique. Aujourd'hui, plus de 80 % des pays africains sont fortement endettés.

15. Selon les statistiques de la Commission économique pour l'Afrique et de la Banque africaine de développement, l'Afrique ne parviendra pas à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 si son taux de croissance est inférieur à 7 %. Ce chiffre doit être comparé au taux de croissance de 4,6 % atteint en 2004, le plus élevé en 10 ans, et au taux de 5 % anticipé dans l'avenir proche, à moins que des mesures spéciales soient prises, en particulier des dispositions relatives au financement d'un grand bond en avant de l'Afrique.

16. **M<sup>me</sup> Gunasekera** (Sri Lanka) souligne que Sri Lanka s'est engagée à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Dans sa vision du développement, le Gouvernement sri-lankais accorde un rang de priorité élevé à l'éducation et à la santé. Bien que Sri Lanka ait un taux d'alphabétisation très satisfaisant (92 % pour les femmes et pour les

hommes), le pays a lancé une réforme approfondie du secteur éducatif, notamment en triplant le budget de l'éducation afin de ne pas se laisser distancer par un monde en mutation rapide, dans un contexte de mondialisation. Ces mesures lui ont d'ores et déjà permis de réaliser l'objectif du Millénaire relatif à l'éducation en atteignant un taux net de scolarisation dans le primaire de 98,3%. Pour ce qui est de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, le taux d'alphabétisation élevé des femmes à Sri Lanka se traduit par un pourcentage relativement élevé de femmes aux postes de cadre et par des soins de maternité et des soins aux enfants de grande qualité. Le taux de mortalité infantile n'est que de 17 pour 1 000 naissances vivantes et le pays a également réalisé l'objectif relatif à la réduction du taux de mortalité maternelle.

17. Toutefois, la pauvreté demeure un grave problème. Le Gouvernement sri-lankais a appliqué des politiques favorables aux pauvres et adopté à l'heure actuelle des programmes économiques et sociaux en coopération avec des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. L'allègement de la dette peut aboutir à une augmentation non négligeable des investissements dans des secteurs qui jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement. Au moins la moitié de la population mondiale vit dans des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Un endettement excessif continue de réduire considérablement le potentiel de croissance de nombre de ces pays, d'autant plus que les cours du pétrole flambent et que ceux des matières premières chutent. Selon les estimations, chaque augmentation en point de pourcentage du service de la dette des pays à faible revenu correspond à une baisse de 0,2 % des investissements publics. Une annulation de la moitié de la dette des pays à faible revenu se traduirait donc par une augmentation de 0,5 % de la croissance annuelle et par un accroissement de la part du budget réservée aux investissements publics et privés.

18. L'économie sri-lankaise repose sur l'exportation de matières premières agricoles et la fabrication de produits tels que les textiles et les vêtements bas de gamme. L'expiration de l'Arrangement multifibres la met donc en difficulté. Plusieurs pays en développement ont pris des mesures d'ouverture économique afin d'élargir leurs exportations, en se disant qu'une augmentation du commerce et non de l'aide générerait un développement économique.

Toutefois, d'importants obstacles aux échanges commerciaux continuent d'exister sous différentes formes. Le processus de mondialisation n'a pas créé des règles du jeu équitables ni entraîné une propagation de la richesse aux couches les plus modestes de la population permettant d'améliorer les niveaux de vie de tous et les bénéfices créés par la mondialisation n'ont pas été répartis équitablement entre les pays développés et en développement. Sri Lanka demande donc aux pays développés de veiller à ce que la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong et l'ensemble du cycle de Doha tiennent leurs promesses.

19. La communauté internationale doit reconnaître que les migrations internationales et le développement sont indissociablement liés et comprendre les enjeux et possibilités que présentent les migrations à la fois pour les pays d'origine et pour les pays de destination. Le dialogue de haut niveau qui se tiendra en 2006 sera l'occasion de poursuivre l'examen de cette question.

20. Rappelant la catastrophe sans précédent provoquée par le tsunami en décembre 2004, la représentante de Sri Lanka dit que l'intervention des gouvernements amis, de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et de la société civile a suscité une nouvelle confiance dans le pouvoir que peuvent avoir des peuples travaillant ensemble à travers le monde pour agir dans l'intérêt supérieur de l'humanité, pour un monde nouveau et meilleur. Selon les estimations, l'économie sri-lankaise augmentera de 5,5% pendant l'année en cours en raison de la reconstruction des routes et des hôtels endommagés par le tsunami et grâce à la reprise de l'industrie touristique et de la pêche.

21. Après avoir été frappée, récemment, par le tsunami et par d'autres catastrophes naturelles, Sri Lanka attache encore plus d'importance à la mise en place d'une gestion efficace des catastrophes. Il faudrait accorder la priorité aux initiatives visant à mettre en place des systèmes mondiaux d'alerte rapide et l'action internationale devrait appuyer les efforts nationaux visant à construire et à renforcer une capacité nationale et régionale. L'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle utile en compilant les pratiques optimales dans ce domaine.

22. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) déclare que les bénéfices supérieurs à la moyenne réalisés ces deux dernières années par les pays en développement

sont menacés par les bouleversements économiques. Les déséquilibres économiques, en particulier, empêchent complètement les pays peu développés et pauvres de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Les difficultés rencontrées lors de la négociation du document final du Sommet mondial de 2005 pendant la réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, en particulier au sujet du commerce et de l'aide publique au développement, portent à douter de la force de l'engagement en faveur d'un système commercial libre et juste dont les bénéfices seraient répartis entre pays développés et en développement. Il ne faut pas empêcher l'Organisation d'avancer sur la voie de l'universalité pour des raisons politiques. Les pays développés devraient verser les pourcentages d'aide publique au développement qui ont été fixés au lieu d'utiliser ces sommes pour exercer une pression politique.

23. La République arabe syrienne accueille avec satisfaction la décision qu'a prise le Groupe des Huit d'annuler la dette des pays les plus pauvres mais elle pense qu'il faudrait annuler la dette de tous les pays les moins avancés et que la dette des pays à revenu intermédiaire devrait être fortement réduite. Elle se félicite également du rang de priorité accordé au développement de l'Afrique et des solutions novatrices élaborées pour financer d'importants projets dans cette région. Elle demande à la communauté internationale de s'efforcer plus activement de créer des conditions favorables aux pays ayant des besoins spéciaux et, en particulier, de créer un mécanisme international qui atténuerait les effets des catastrophes naturelles.

24. Les efforts menés sur le plan international pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement doivent tenir compte du fossé technologique entre les nations développées et en développement. De l'avis de la République arabe syrienne, il importe de s'inspirer des idées figurant dans les rapports publiés avant la réunion plénière de haut niveau et de tirer le meilleur parti des travaux de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information. Dans le domaine de l'environnement, il faut mobiliser des ressources, transférer les technologies et renforcer les capacités afin d'améliorer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et d'autres accords environnementaux et il faut fournir des ressources

supplémentaires au Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

25. La délégation syrienne affirme à nouveau qu'elle considère le recours à des mesures économiques coercitives unilatérales comme une violation des principes des Nations Unies, du droit international, du système commercial multilatéral et de l'OMC. Ce type de mesures est un obstacle dangereux au développement économique et social des pays en développement.

26. Le Gouvernement syrien a été l'un des premiers à présenter un rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et vient d'en présenter un deuxième. Il a fait des efforts considérables pour intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement dans son plan économique national, dans lequel l'accent est placé sur le développement durable par une augmentation des investissements locaux, par des changements structureux apportant une valeur ajoutée, des liens sectoriels, des marchés compétitifs et des investissements intensifs dans le capital humain, le renforcement des capacités et l'organisation administrative.

27. L'occupation israélienne du Golan syrien, des terres palestiniennes et des terres agricoles libanaises de Chaba continue d'empêcher la région de se développer durablement. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne pourra être complète tant qu'on fermera les yeux sur l'occupation israélienne, qui viole les droits fondamentaux de la population de la région, y compris les droits à la vie et au développement.

28. **M<sup>me</sup> Soto** (Costa Rica) rappelle qu'on ne dispose que de 10 ans pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est clair que ces objectifs ne dépasseront pas le stade de la déclaration d'intentions si la communauté internationale n'appuie pas leur réalisation et ne s'engage pas dans ce sens. Outre le respect des objectifs fixés en matière d'aide publique au développement, cet appui doit également inclure l'accès aux marchés, des réformes institutionnelles et une bonne gouvernance à tous les niveaux. Étant donné que le commerce est et demeurera la source de revenus de nombreux pays, si l'augmentation de l'aide publique au développement ne s'accompagne pas d'un meilleur accès aux marchés pour les produits des pays en développement ni d'une élimination des subventions qui faussent les échanges, cela ne fera que rendre les

pays qui la reçoivent plus dépendants encore de cette aide et qu'accroître la pauvreté et les inégalités dans les pays qui ne bénéficient pas de cette aide.

29. Le développement est un processus plus vaste et plus ambitieux que les objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement durable va fondamentalement au-delà de la lutte contre la pauvreté, car il donne la possibilité de contribuer au bien-être de tous, au plein exercice des droits de l'homme, des droits politiques, sociaux et environnementaux et, en fin de compte, il donne à chacun la liberté de choisir son mode de vie. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sera l'une des premières étapes sur la voie d'un tel niveau de développement humain, et il ne faut pas oublier que chaque pays se trouve à un stade différent de son développement et a donc des besoins différents.

30. Il faut s'attaquer aux objectifs du Millénaire pour le développement dans leur totalité et non pas isolément. Il est clair, par exemple, que la gestion durable des ressources naturelles est indispensable à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement et non pas seulement des objectifs expressément relatifs à l'environnement.

31. Le Costa Rica se félicite que le document final du Sommet mondial de 2005 appelle à soutenir l'action que les pays en développement à revenu intermédiaire mènent pour se développer, étant donné que leur population compte 280 millions de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour et 870 millions qui vivent avec moins de deux dollars par jour. C'est avec satisfaction qu'il constate également qu'on y souligne la nécessité d'envisager l'allègement ou le réaménagement de la dette des pays à revenu intermédiaire dont le niveau d'endettement est insoutenable. Un pays en développement comme le Costa Rica a besoin d'investissements énormes et doit choisir entre différentes priorités lorsqu'il alloue les ressources à différents secteurs fondamentaux tels que l'éducation, la santé et les transports. Ce serait aller à l'encontre du but recherché que de pénaliser un pays comme le Costa Rica qui a accompli d'importants progrès dans le désarmement, le respect des droits de l'homme, l'établissement d'un système d'emploi juste et la protection de l'environnement, en les excluant des programmes de coopération et en entravant l'entrée de leurs produits sur les marchés des pays développés. Les pays à revenu intermédiaire ont besoin d'une aide

prévisible et régulière, sans quoi ils subiront des crises qui seront plus coûteuses à réparer qu'à prévenir.

32. Le Costa Rica attend beaucoup de la Conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Hong Kong. L'Assemblée générale des Nations Unies doit envoyer un message politique clair soulignant que la dimension développement doit être un élément à part entière de chacun des domaines négociés. Selon la Banque mondiale, éliminer les principaux obstacles au commerce permettrait à 140 millions de personnes de sortir d'une pauvreté extrême. Cela représenterait un important progrès vers la réalisation du premier des objectifs du Millénaire pour le développement, qui est de réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.

33. Le document final du Sommet contient peu d'idées ou d'engagements nouveaux en faveur d'une véritablement action collective de la communauté internationale. Il s'agit maintenant de renforcer les acquis sans revenir sur les questions ayant déjà fait l'objet d'un accord lors des principaux sommets et conférences organisés par les Nations Unies dans les domaines social et économique. Les pays ne doivent jamais oublier que ceux qui souffrent le plus de leurs actions comme de leur inaction sont toujours les plus pauvres et les plus vulnérables.

34. **M. Aliyev** (Azerbaïdjan) déclare que la Commission, en traduisant par des mesures concrètes les engagements pris lors de la récente réunion plénière de haut niveau de la soixantième session de l'Assemblée générale, ne joue pas un rôle anodin. En promouvant le financement du développement, la Commission doit s'intéresser en priorité à des domaines tels que l'élimination de la pauvreté, les politiques macroéconomiques, le développement durable et les activités opérationnelles pour le développement des pays ayant des besoins particuliers.

35. L'Azerbaïdjan se félicite que, dans l'ensemble, le rapport sur la *situation économique et sociale dans le monde 2005* prévoie une croissance économique et des perspectives de développement favorables. Le rapport fait état d'un renouveau économique dans la région de l'Azerbaïdjan, mais il serait utile d'effectuer des analyses par pays car il y a, dans cette région, des pays en transition dont le niveau de développement et les résultats économiques diffèrent.

36. Il n'est pas possible d'améliorer la croissance économique sans accroître les investissements, en

particulier dans la recherche et le développement, indispensables pour stimuler la production tout en améliorant le capital humain et technique.

37. L'instabilité du cours des matières premières est un problème grave. Les exportateurs de matières premières doivent avoir accès aux marchés et recevoir un appui pour élaborer des stratégies de gestion des risques et des mécanismes compensatoires souples.

38. L'Azerbaïdjan, premier pays ayant publié un rapport sur la transparence budgétaire, reconnaît l'intérêt de la transparence. Toutefois, une gestion transparente des recettes ne résoudra pas tous les problèmes des pays en développement exportateurs de minéraux, qui ont également besoin d'informations sur les pratiques optimales et de recommandations sur la diversification économique pour les aider à mieux surmonter leurs problèmes de développement. S'il est vrai que les cours du pétrole sont liés à une demande croissante, il faut tenir compte des capacités techniques limitées des pays en développement, qui constituent la majorité des pays exportateurs d'énergie.

39. Les pays en développement sans littoral, dont les relations commerciales sont marquées par divers problèmes, sont particulièrement vulnérables du fait de leur situation géographique et de la taille de leur économie. L'OMC a envisagé cette question des économies de petite taille de manière satisfaisante.

40. La délégation azerbaïdjanaise attend également avec intérêt le débat sur la revitalisation des travaux de la Commission et les résultats qui en découleront.

41. **M. Yushkevich** (Biélorus) fait remarquer que le rôle de la Deuxième Commission est de donner suite à l'accord conclu lors du Sommet et des conférences internationales de haut niveau tenus récemment. Résoudre les problèmes de financement du développement est une condition préalable au progrès social et économique. Le Biélorus appuie l'initiative du Qatar visant à organiser à Doha en 2007 la première conférence d'examen des progrès réalisés dans l'application du Consensus de Monterrey. Les institutions financières multilatérales doivent réfléchir aux besoins particuliers des pays en développement et en transition et aux possibilités qui s'offrent à eux, compte tenu des réformes et des stratégies de développement choisies.

42. Il est regrettable que le document final du Sommet ne contienne pas de recommandations de vaste

portée sur le développement du commerce international. La conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong devrait permettre de progresser sur le plan de la libéralisation du commerce international et de l'attitude envers les intérêts des pays en développement et en transition.

43. La délégation biélorussienne attend avec intérêt le dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tiendra en 2006. Le renforcement de la coopération internationale, l'échange de données et l'assistance financière et technique demeurent indispensables pour prévenir les migrations illégales et y mettre un terme et, partant, s'attaquer aux problèmes qui y sont associés au niveau mondial : la criminalité transnationale, le trafic de drogues, le terrorisme et la traite d'êtres humains. Définir une responsabilité juridique en cas d'emploi de personnes victimes de la traite pourrait permettre de lutter efficacement contre cette pratique. Le représentant du Biélorus propose de créer, sous les auspices de l'ONU, un partenariat mondial contre l'esclavage et la traite d'êtres humains au XXI<sup>e</sup> siècle.

44. Il est particulièrement important que la Commission du développement durable examine les problèmes liés à la crise énergétique. Étant donné les changements environnementaux sans précédent et leurs effets sur le développement, il faut absolument que les États Membres remplissent leurs engagements relatifs à la protection de la couche d'ozone et adhèrent au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

45. Les dispositions de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doivent être observées à la lettre. La délégation biélorussienne approuve les conclusions du *Rapport mondial sur le développement humain, 2005* selon lesquelles c'est aux gouvernements des pays destinataires qu'il incombe principalement de coordonner les stratégies et les priorités nationales relatives à l'utilisation de l'aide extérieure.

46. En raison de la mondialisation, les pays en développement sont devenus plus vulnérables aux problèmes que connaissent les économies des pays industrialisés, ce qui accroît les responsabilités de ces derniers. La délégation biélorussienne appelle l'attention sur les besoins des pays à revenu

intermédiaire, en particulier les pays en transition, qui sont parfois négligés.

47. Les stratégies et les programmes de développement internationaux doivent utiliser plus efficacement les technologies de l'information et des communications pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Aucun effort ne doit être ménagé, en particulier par les commissions régionales et les États Membres, pendant la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information qui doit avoir lieu à Tunis en novembre 2005. Les commissions régionales et les organes des Nations Unies responsables des activités de coopération doivent participer plus activement à la réduction des écarts dans ce domaine.

48. Le Bélarus appuie l'action menée contre la corruption et les recommandations pertinentes du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Il serait possible de lutter contre la corruption dans les pays en développement et en transition en renforçant la coopération avec les organes chargés de faire respecter la loi dans les pays développés. Les insuffisances des mécanismes juridiques des pays en développement et en transition ne doivent pas servir de prétexte pour refuser de collaborer sur le plan juridique ou extradier les personnes soupçonnées d'avoir transféré des fonds de manière criminelle ou irrégulière. Les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption relatives à la restitution des actifs doivent être appliquées scrupuleusement.

49. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe) déclare que si le document final du Sommet mondial de 2005 peut être utilisé pour guider les travaux de la Commission, il n'a pas été à la hauteur des attentes du Zimbabwe sur plusieurs points. Une grande partie des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire au sujet du partenariat mondial pour le développement n'a pas été réalisée et aucune nouvelle source concrète de financement pour le développement n'est apparue. L'aide au développement, l'allégement de la dette et l'investissement étranger direct continuent d'être fournis à certaines conditions, notamment dans le cas des initiatives à effet instantané. De ce fait, les possibilités qu'ont les pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement s'en trouvent réduites. Il y a également des progrès à faire dans l'application des mesures

d'annulation de la dette extérieure aux pays à faible revenu et à revenu moyen.

50. Le Zimbabwe se félicite certes qu'on se soit engagé à s'occuper des besoins particuliers de l'Afrique mais il regrette qu'aucun objectif assorti d'échéances et aucune mesure de suivi concret n'aient été définis. Il regrette également que le Sommet n'ait pas traité le VIH/sida comme une urgence humanitaire et se soit contenté d'établir pour objectif l'accès universel au traitement d'ici à 2010, sans indiquer de mesures concrètes et progressives en vue de le réaliser. La délégation zimbabwéenne espère que la Commission se penchera sérieusement sur ce problème, car il s'agit d'une question de vie ou de mort.

51. Elle regrette également que le document final du Sommet n'aborde les questions commerciales que de manière superficielle. Il est pourtant urgent de prendre des engagements à l'approche de la conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra en fin d'année. Les pays en développement ont besoin de pouvoir espérer à nouveau que la situation va s'améliorer dans des domaines tels que l'accès aux marchés, la suppression des subventions et le renforcement des capacités sur le plan de l'offre. Aucun changement ne sera possible tant que les dispositions de traitement spécial ou préférentiel figurant dans les accords de l'OMC n'auront pas été améliorées, dans l'esprit de la Déclaration de Doha de 2001.

52. Les pays sans littoral doivent surmonter des enjeux encore plus importants car ils doivent acheminer les biens sur de longues distances et leur faire traverser plusieurs frontières. Pour ces pays, il est donc urgent que les négociations sur l'accès aux marchés et la facilitation du commerce, en particulier le traitement spécial et préférentiel, soient menées à bien. La communauté internationale doit accorder la priorité à l'application du Programme d'action d'Almaty adopté en 2003.

53. La délégation zimbabwéenne constate avec satisfaction que le rôle essentiel du développement rural et agricole dans la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition et le fait qu'il renforce les économies des pays en développement sont soulignés dans le document final du Sommet. Le Zimbabwe a déjà pris des mesures pour lutter contre la pauvreté extrême et assurer une production alimentaire constante en appliquant un programme de redistribution des terres.

L'appui aux secteurs rural et agricole devrait être inconditionnel et les gouvernements nationaux devraient bénéficier d'une certaine latitude sur le plan politique en exerçant leur souveraineté pour répartir et distribuer leurs ressources naturelles de manière démocratique et transparente, conformément aux dispositions d'Action 21. L'emploi de mesures économiques coercitives et l'adoption de lois et de règlements ayant une portée extraterritoriale, y compris de sanctions, afin de dissuader les pays en développement d'exercer leur droit souverain à disposer de leurs ressources naturelles, ne devraient jamais être encouragés. La délégation zimbabwéenne espère que la Commission se prononcera avec fermeté sur cette question afin d'envoyer un message clair à ceux qui sont coupables de telles pratiques.

54. La Commission devrait également accorder toute l'attention voulue à la question de la préservation de l'environnement. Les mesures de protection du milieu, prévues dans le cadre de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, devraient être prises au sérieux. Le Zimbabwe en a pris pour sa part un certain nombre en promulguant la loi intitulée *Environmental Management Act* (loi sur la gestion de l'environnement) et en créant un bureau de gestion de l'environnement, qui commencera bientôt à fonctionner.

55. **M. Ndjonkou** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que le Sommet mondial de 2005 a remis le travail décent et l'emploi au rang des priorités nationales et mondiales en matière de développement. L'engagement ferme qui a été pris d'œuvrer à une mondialisation équitable et de faire du plein emploi et de l'emploi productif pour tous le premier objectif des politiques nationales et internationales en la matière ainsi que des stratégies nationales de développement, aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, renforce le travail mené de longue date par l'OIT pour faire reculer la pauvreté, conformément au mandat qui lui a été confié dans la Déclaration de Philadelphie de 1944. L'OIT gardera cet engagement à l'esprit en appuyant les stratégies nationales de développement et continuera de promouvoir les liens entre l'emploi décent et d'autres cadres nationaux du système multilatéral, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

56. En menant cette action au niveau national, il convient de prendre en compte la dimension sociale de la mondialisation. Le monde est passé d'une économie internationale caractérisée par des échanges économiques entre pays dans un marché mondial à une économie mondiale régie par des rapports et des mécanismes qui sont eux-mêmes mondiaux. Pour que la mondialisation profite à tous, l'économie mondiale doit créer des emplois décents. À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux jeunes, souvent astreints à de longues heures de travail dans des conditions non réglementées, précaires et incertaines, avec une faible productivité, de maigres gains et peu de protection. L'OIT, qui contribue activement au Réseau pour l'emploi des jeunes, a un rôle particulier à jouer dans la promotion de l'emploi des jeunes et peut agir comme catalyseur en mobilisant l'appui et en favorisant l'application de politiques et de programmes intégrés en conformité avec l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire de permettre aux jeunes de trouver un travail décent et productif.

57. Abordant les autres engagements énoncés dans le Document final qui relèvent des activités de l'OIT, l'intervenant dit que le mandat de l'OIT en matière d'égalité des sexes, qui repose sur les conventions internationales du travail et les résolutions adoptées par la Conférence internationale du travail sur l'égalité des sexes, est de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail. L'OIT prête également son appui technique à l'élaboration de politiques et à la mise en place ou au renforcement de la législation et des dispositions administratives pour la gestion de la migration de la main-d'œuvre afin de protéger les droits des travailleurs migrants et de favoriser leur insertion dans les pays d'accueil. Elle participe également aux efforts pour que s'instaure un consensus sur la gestion des migrations et pour la mise en commun des connaissances dans ce domaine. L'OIT entend travailler avec d'autres pour concrétiser l'engagement sur le VIH/sida, par l'intermédiaire de son programme de lutte contre le VIH/sida et en collaboration avec le monde du travail, l'objectif étant de faire mieux connaître les répercussions du sida sur le plan socioéconomique et sur le développement étant donné son incidence sur le marché du travail et sur l'emploi. Elle soutient également les pouvoirs publics, les employeurs et les travailleurs dans leur tentative de maîtriser la propagation du VIH/sida et de lutter contre la discrimination et les préjugés à l'égard des séropositifs. Rappelant l'engagement pris dans le

Document final de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, l'intervenant dit que l'OIT est prête à œuvrer avec d'autres pour que soient rapidement appliqués la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés.

58. L'application des décisions issues du Sommet requiert des politiques cohérentes, car ce sont principalement les contradictions entre les politiques économiques, financières et sociales qui entravent la réalisation des objectifs visés. Il faut par conséquent rechercher la complémentarité. Les politiques économiques et sociales doivent être envisagées de façon plus globale, et le Programme de promotion du travail décent peut y contribuer.

59. **M. Zenna** (Éthiopie) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement sont réalisables, à en juger par les partenariats plus solides qui se sont formés dans le domaine du développement depuis l'adoption de ces objectifs. La réaffirmation des engagements à la Réunion plénière de haut niveau et la décision des participants d'adopter avant 2006 des stratégies nationales globales de développement pour atteindre tous les objectifs convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ainsi que les récents communiqués de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sont prometteurs. L'Éthiopie aura achevé d'ici la fin de l'année l'évaluation de ses propres besoins pour pouvoir élaborer sa stratégie nationale.

60. C'est à la Commission de suivre l'application des décisions relatives au développement énoncées dans le Document final de la Réunion plénière de haut niveau, à savoir la conclusion d'accords touchant les initiatives à effet instantané, le développement rural, la santé, l'enseignement et l'emploi. La délégation éthiopienne se félicite de l'engagement pris par de nombreux partenaires de développement de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, et demande instamment à tous les partenaires de chercher à atteindre d'ici à 2010 l'objectif consistant à consacrer entre 0,15 et 0,20 % du produit national brut à l'aide destinée aux pays les moins avancés. Les programmes d'aide internationale

devraient, comme il a été suggéré, définir les montants qui pourraient être alloués au développement par prélèvement sur le budget des pays bénéficiaires, et axer l'aide sur les stratégies nationales. Les mesures d'allégement de la dette et de réforme du commerce prises en faveur des pays à faible revenu devraient également cadrer avec les objectifs du Millénaire pour le développement. L'opportune proposition du Groupe des Huit tendant à ce que les institutions internationales annulent l'intégralité de la dette des pays pauvres fortement endettés répondant aux conditions requises devrait être appliquée immédiatement.

61. Favoriser le développement des secteurs de production des pays en développement permettrait d'éliminer les contraintes d'offre qui pèsent sur les moins avancés d'entre eux et qui entravent leur participation au commerce mondial. Il convient de les aider à mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, à bâtir des routes et à utiliser les technologies de l'information et des communications pour pouvoir attirer les investissements étrangers directs. La conférence ministérielle de l'OIT, qui se tiendra prochainement, devrait examiner les questions des subventions à l'exportation, de l'amélioration de l'accès aux marchés et de la levée des barrières commerciales, le commerce étant la clef d'une croissance économique et d'un développement soutenus.

62. Si les pays en développement sont responsables au premier chef de leur propre développement, l'établissement de partenariats solides et fiables est indispensable pour faire face aux besoins particuliers de l'Afrique.

63. La Commission devrait donner des orientations claires concernant l'importante question de l'exécution. Toutes les institutions chargées de traduire les engagements pris en actions concrètes devraient travailler plus étroitement avec l'Assemblée générale pour accélérer l'exécution, en mettant l'accent sur trois questions indissociables : l'élaboration par les pays en développement de stratégies de développement pour aider leurs partenaires, la réalisation des engagements récents concernant l'aide publique au développement et l'allégement de la dette et la mise à profit des données d'expérience accumulées au cours des cinq dernières années. La Commission devrait prévoir suffisamment de temps pour examiner la question de l'exécution avec les parties intéressées.

64. L'Éthiopie se félicite que le Conseil économique et social soit chargé du suivi et de la mise en œuvre des objectifs de développement convenus sur le plan international.

65. **M. Loizaga** (Paraguay) dit que la Commission devrait consacrer des efforts particuliers aux objectifs du Millénaire pour le développement puisque le Document final du Sommet mondial de 2005, dernier document à avoir été adopté à l'appui de leur réalisation ne contient pas d'engagements plus fermes. L'attention doit se porter davantage sur certains aspects comme le suivi et la mise en œuvre du développement, et tout particulièrement sur les problèmes financiers, la mobilisation des ressources, l'allégement de la dette, les mesures visant à attirer les investissements et la nécessité de faire de la libéralisation du commerce le moteur du développement. Vu qu'un très petit nombre de propositions défendues par les pays en développement ont été retenues dans le chapitre du Document final portant sur le commerce, il importe de conclure des accords plus explicites sur les objectifs à court et à moyen terme pour pouvoir conclure le Cycle de négociations de Doha et obtenir des engagements plus concrets sur l'ouverture des marchés, la suppression des subventions à l'exportation et la réduction de l'aide nationale, qui fausse le jeu des échanges et limite en même temps la participation des pays en développement sur le marché international.

66. Le Paraguay croit fermement à un système de libre-échange juste et équitable fondé sur une approche à deux voies et estime, par conséquent, dans la perspective de la conférence ministérielle prochaine de l'OIT, que toutes les dispositions convenues à la réunion du Conseil général de l'OIT, le 1<sup>er</sup> août 2004 (connu sous le nom de « Ensemble de résultats de juillet »), en particulier celles portant sur le développement, doivent être appliquées. Outre les problèmes posés par sa situation d'enclave, le Paraguay subit à l'heure actuelle les conséquences de la cherté du pétrole, qui nuit à sa stabilité et à sa croissance économiques et rend encore plus difficile le transport de ses produits.

67. Le Paraguay lance aussi un appel pour que soient réalisés les engagements pris sous les auspices des Nations Unies (dans le cadre du Programme d'action d'Almaty et des objectifs du Millénaire pour le développement). Même si dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de répondre aux

besoins particuliers des pays en développement sans littoral, elle est encore loin d'avoir donné à ces pays les instruments qui leur permettraient de surmonter les difficultés liées à leur situation géographique.

68. Il est inutile de se borner à reproduire les accords précédents. La communauté internationale devrait plutôt avoir le courage de convenir des mesures visant à réduire les sérieux handicaps des groupes vulnérables et à répartir plus équitablement les avantages découlant du développement. La mondialisation sanctionne les petits pays peu développés au profit de ceux qui ont déjà atteint un certain niveau de croissance et de développement. Les petites économies vulnérables ne doivent pas être abandonnées à leur sort sur le marché fortement concurrentiel d'aujourd'hui. Même si la croissance de l'emploi dépend de différents facteurs, la Commission devrait s'en préoccuper davantage, car tout fléchissement dans le secteur de l'emploi engendrerait de gros problèmes économiques et sociaux et mettrait en péril la stabilité démocratique. Si, en 2004, le taux de croissance économique moyenne en Amérique latine et dans les Caraïbes était de 4,5 %, le taux de chômage officiel y dépassait les 10 %, ce qui prouve que la croissance de la production, certes souhaitable, doit être accompagnée de mesures visant à stimuler la création d'emplois décents et bien rémunérés dans tous les secteurs, car c'est là le moyen le plus sûr d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Un engagement plus ferme doit être pris en faveur de la mobilisation des ressources et de la coopération, que ce soit la coopération Nord-Sud, Sud-Sud ou triangulaire, en vue de créer les synergies voulues pour rompre le cercle vicieux de l'inaction et obtenir une plus grande équité et une plus forte impulsion et, partant, permettre aux pays de surmonter les obstacles à leur développement durable.

69. **M. Olaniyan** (Observateur de l'Union africaine) dit que les questions les plus importantes dont la Commission doit s'occuper sont le développement économique, l'atténuation de la pauvreté et les besoins particuliers de l'Afrique. L'un des plus importants résultats de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale a été l'engagement résolu en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union africaine a fait de ces derniers des critères d'évaluation du développement en Afrique dans son Plan-cadre stratégique pour le développement, qui souligne la nécessité d'adopter de bonnes politiques macroéconomiques et une approche

régionale. L'Union se promet de travailler avec tous ceux qui œuvrent à la réalisation de ces objectifs, en assurant un appui technique en matière de développement et en aidant les pays africains à adopter et à appliquer des stratégies nationales en la matière.

70. Le plein emploi et l'emploi productif pour tous doivent figurer au premier plan des politiques macroéconomiques et des stratégies de développement; et les partenaires de développement doivent aider les pays africains à lutter contre la pauvreté et le chômage dans une perspective régionale. Dans le contexte de la mondialisation, l'importance des partenariats est indéniable, et des ressources supplémentaires doivent être dégagées par l'allègement de la dette extérieure, l'amélioration du système de commerce mondial, l'augmentation de l'aide publique au développement et l'investissement étranger direct aussi bien que la mobilisation des ressources nationales. Les institutions de Bretton Woods ont eu raison d'alléger la dette de 14 pays africains, mais l'Union africaine tient à ce que le développement durable passe par l'annulation intégrale de la dette des pays pauvres du continent. L'engagement d'augmenter l'aide publique au développement à l'Afrique au cours des cinq prochaines années contribuerait sans doute à redresser les déficits de financement; et l'application de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement devrait être une priorité. Il convient à cet effet d'allouer des ressources aux programmes régionaux et sous-régionaux de développement de l'infrastructure, aux programmes de développement national intégré, de développement agricole, d'approvisionnement en eau, de santé et d'éducation.

71. **M<sup>me</sup> Nieto** (Équateur) fait remarquer que l'année de négociations intenses, qui a abouti à l'établissement d'un document final sur la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, document reflétant les aspirations minimales sur de nombreux sujets de préoccupation, marque aussi le début d'une nouvelle phase placée sous le signe de la coopération internationale pour le développement fondée sur le plein respect des engagements pris. La Réunion plénière de haut niveau a révélé une volonté politique en ce sens.

72. La Réunion a fait ressortir clairement la nécessité de centrer les négociations commerciales de Doha sur le développement, mais ce message semble avoir été largement passé sous silence dans d'autres réunions, ce que la prochaine Conférence de l'OIT à Hong Kong

doit rectifier. Du succès de la réforme du commerce dépend la réforme des politiques de développement. La participation, jusque-là inégale, des pays en développement aux processus décisionnels des systèmes commerciaux multilatéraux doit être améliorée, à mesure que sont levées les barrières commerciales, en particulier celles qui frappent les produits tropicaux. La Réunion plénière de haut niveau a souligné à juste titre la nécessité de régler les problèmes des pays en développement à revenu moyen mais fortement endettés, forcés de choisir entre leurs plans de développement social et leurs obligations internationales.

73. Il existe un lien important entre l'émigration et le développement. Les nombreux émigrants équatoriens renvoient de l'argent pour aider leurs familles, aussi l'Équateur est-il particulièrement préoccupé par la question de la réduction du coût des transferts de fonds.

74. Les accords conclus à la Conférence mondiale de 2005 sur la prévention des catastrophes intéressent tous les pays en développement exposés à ces catastrophes, qui ne pourront que bénéficier de stratégies mondiales de planification préalable aux catastrophes et de réduction des risques encourus.

75. Au sein du système des Nations Unies, le Conseil économique et social, qui dispose de moyens pour coordonner les activités opérationnelles de développement, doit prendre l'initiative pour tout ce qui touche au développement.

*La séance est levée à 17 h 20.*